

HONORAIRES TRANSACTION IMMOBILIERE

Prix de vente supérieur à 300 001 euros	5% TTC
Prix de vente de 100 001 euros à 300 000 euros	6% TTC
Prix de vente de 50 001 euros TTC à 100 000 euros	7 000 euros TTC
Prix de vente inférieur ou égal à 50 000 euros	5 000 euros TTC

Programmes Neufs : entre 3% et 9% H.T du prix de vente TTC*

Les honoraires de transaction immobilière sont à la charge du vendeur suivant les conditions indiquées dans le mandat de vente ou à la charge de l'acquéreur dans le cadre de la vente d'un bien issu d'une succession.

**conditions disponibles en agence*

Mise à jour le 01/01/2019 T.V.A en vigueur 20%

Eurl CAPT'INVEST

Tel : +33 (0) 4 50 33 80 29 ou Fax : +33 (0) 4 50 52 85 98

1 rue Jean Jaurès 74000 ANNECY

RCS 812 021 236

Carte professionnelle Transactions CPI 74012018000029387